



## Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

**Préavis Municipal No 53/2015**  
**Rapport de la Commission Technique**  
**Demande de Crédit**  
**pour le réaménagement du Cimetière**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux

La Commission Technique, composée de Messieurs **Philippe Thuillard**, président-rapporteur, **Michel Junod**, **Rudolf Kraftsik**, **Aldo Wittmer** et **Olivier Pache**, s'est réunie le lundi 2 mars 2015 au cimetière, puis à la Maison de commune en huis clos afin d'examiner ledit préavis. Cette séance a eu lieu en présence de Messieurs **Denis Favre**, Municipal, et **Sébastien Chevalley**, employé communal au service Parcs et Promenades.

### **Préambule :**

Nous remercions les représentants de la Commune pour leur disponibilité à répondre à nos questions et demandes d'éclaircissements.

Lors de notre visite, nous avons pu constater que le cimetière nécessite effectivement quelques travaux.

Notre rapport se consacre exclusivement à la vision technique de ce préavis et nous y aborderons les points qui ont soulevé des questions.

### **Travaux:**

#### Portail et mur

Le portail et le mur n'ont pas posé de questions techniques. Le portail actuel est vétuste mais encore fonctionnel, le mur prévu ne nous semble pas indispensable et nous nous demandons si le remplacement du portail ainsi que de la réalisation du mur son bien raisonnable financièrement. Nous laissons soin à la Commission des Finances de se pencher sur cette question.

#### Jardin du souvenir

Nous avons pu constater que cet endroit nécessite un réaménagement et un rafraîchissement. Le jardin du Souvenir est actuellement caché derrière un tas de gravier, chose qui n'est pas très esthétique et fonctionnelle.

La création d'une cuve supplémentaire nous semble appropriée. Plus particulièrement si nous pensons à l'extension de notre village.



## Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

### Columbarium

La création d'un columbarium est une bonne chose. C'est un bon compromis entre le jardin du souvenir et la mise en terre traditionnelle, permettant ainsi aux familles d'avoir un endroit de recueillement plus personnel à moindre frais. De plus, cela permet de créer 108 places pour des urnes avec une empreinte au sol raisonnable.

### Divers aménagements

Le fait de réaliser un chemin pour personnes à mobilité réduite est une bonne initiative. Seul petit regret, c'est le fait qu'il n'y a pas de ramifications allant jusqu'aux différents sites des tombes. D'autre part, les pavés ne sont peut-être pas la meilleure solution pour la circulation des chaises roulantes ; les Commissaires, n'étant pas paysagiste de métier, s'en remettent au choix de l'employé communal qui a élaboré ce projet en lui accordant leur confiance.

### Matériel funéraire

Le caisson "YACO", permettant de recevoir la terre de creuse et se posant sur la tombe avoisinante au trou à creuser, permettrait de faciliter le creusement des tombes et limiterait des dégâts, que nous avons par ailleurs pu constater nous même dans le terrain.

### Désaffectation

La désaffectation d'une zone de 77 m<sup>2</sup> concerne des tombes de 30 ans et plus. Pour rappel, le règlement communal actuel alloue des concessions pour 30 ans.

La désaffectation ne pourra pas être effectuée dans l'immédiat. Une recherche ainsi que la mise au courant des familles est une opération délicate qui peut prendre du temps.



## Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

### Conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis municipal No 53/2015 adopté en séance de Municipalité du 16 février 2015
- ouï le rapport de la Commission des Finances
- ouï le rapport de la Commission Technique
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### décide

1. d'accepter le Préavis tel que présenté
2. d'accorder un crédit de **CHF 195'000.--**, représentant le montant total des travaux ;
3. de financer de cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles ;
4. d'amortir cette dépense sur une durée de 10 ans.



## Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

Les membres de la commission technique

M. Michel Junod

M. Rudolf Kraftsik

M. Aldo Wittmer

M. Olivier Pache

M. Philippe Thuillard  
Président-Rapporteur